

REVENDECATIONS

1. Plateau (10) mis en forme, caractérisé en ce qu'il comporte une pluralité de logements (11, 12, 13), le plateau (10) et chacun desdits logements (11, 12, 13) étant aptes à recevoir une poche (20) à usage médical, au moins une tubulure (21) et au moins un accessoire (22), ladite poche (20) à usage médical, ladite au moins une tubulure (21) et ledit au moins un accessoire (22) étant reliés entre eux, et en ce que ledit plateau (10) est apte à être enveloppé dans un emballage (30) pour effectuer un autoclavage, et en ce qu'il comporte des découpes en son fond permettant un écoulement par gravité d'éventuels condensats.
5
2. Plateau (10) selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est constitué de polycarbonate.
3. Plateau (10) selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'au moins un desdits logements (11, 12, 13) est configuré pour permettre un déplacement de ladite au moins une tubulure (21) dans l'axe de ladite au moins une tubulure (21).
15
4. Plateau (10) selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'au moins un desdits logements (11, 12, 13) est configuré pour empêcher un déplacement de ladite au moins une tubulure (21) dans l'axe normal au plan dudit plateau (10).
20
5. Plateau (10) selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'au moins un desdits logements (11, 12, 13) comporte une butée bloquant ladite au moins une tubulure (21) dans une position, selon un axe normal au plan dudit plateau (10).
25
6. Plateau (10) selon l'une des revendications 1 à 2, caractérisé en ce qu'au moins un desdits logements (11, 12, 13) est configuré pour bloquer ledit au moins un accessoire (22) dans une position prédéterminée.
7. Plateau (10) selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte des plans (P1, P2, P3), tels que :
30

- un logement (11) apte à recevoir ladite poche (20) à usage médical se situe dans un premier plan (P1) ;
- deux autres logements (11, 12) aptes à recevoir ladite au moins une tubulure (21) et ledit au moins un accessoire (22) se situent respectivement dans un second plan (P2) et dans un troisième plan (P3) ;
- et en ce que ledit premier plan (P1) est distinct desdits second et troisième plans (P2, P3) et parallèle auxdits second et troisième plans (P2, P3).
8. Plateau (10) selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que ladite poche (20) à usage médical, ladite au moins une tubulure (21) et ledit au moins un accessoire (22) sont situés dans un même plan.
9. Plateau (10) selon la revendication 3, caractérisé en ce que ledit déplacement de ladite au moins une tubulure (21) dans l'axe de ladite au moins une tubulure (21) présente une longueur comprise entre 5 % et 25 % de la longueur de ladite au moins une tubulure (21).
10. Plateau (10) selon la revendication 3, caractérisé en ce que ledit déplacement de ladite au moins une tubulure (21) dans l'axe de ladite au moins une tubulure (21) présente une longueur comprise entre 10 % et 20 % de la longueur de ladite au moins une tubulure (21).
11. Plateau (10) selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est thermoformé.
12. Plateau (10) selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est réalisé par un procédé d'injection plastique.
13. Plateau (10) selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est obtenu par emboutissage.
14. Ensemble comportant un plateau (10) selon l'une des revendications 1 à 13, une poche (20) à usage médical, au moins une tubulure (21), au moins un accessoire (22) et un emballage (30) enveloppant ledit plateau (10), caractérisé en ce que ledit emballage (30) comporte un film supérieur en matière plastique transparente, et un film inférieur en matière poreuse.

15. Ensemble comportant un plateau (10) selon l'une des revendications 1 à 13, une poche (20) à usage médical, au moins une tubulure (21), au moins un accessoire (22) et un emballage (30) enveloppant ledit plateau (10), caractérisé en ce que ladite au moins une tubulure (21) est libre en déplacement.
16. Ensemble comportant un plateau (10) selon l'une des revendications 1 à 13, une poche (20) à usage médical, au moins une tubulure (21), au moins un accessoire (22) et un emballage (30) enveloppant ledit plateau (10), caractérisé en ce que ledit emballage (30) est pelable.